



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

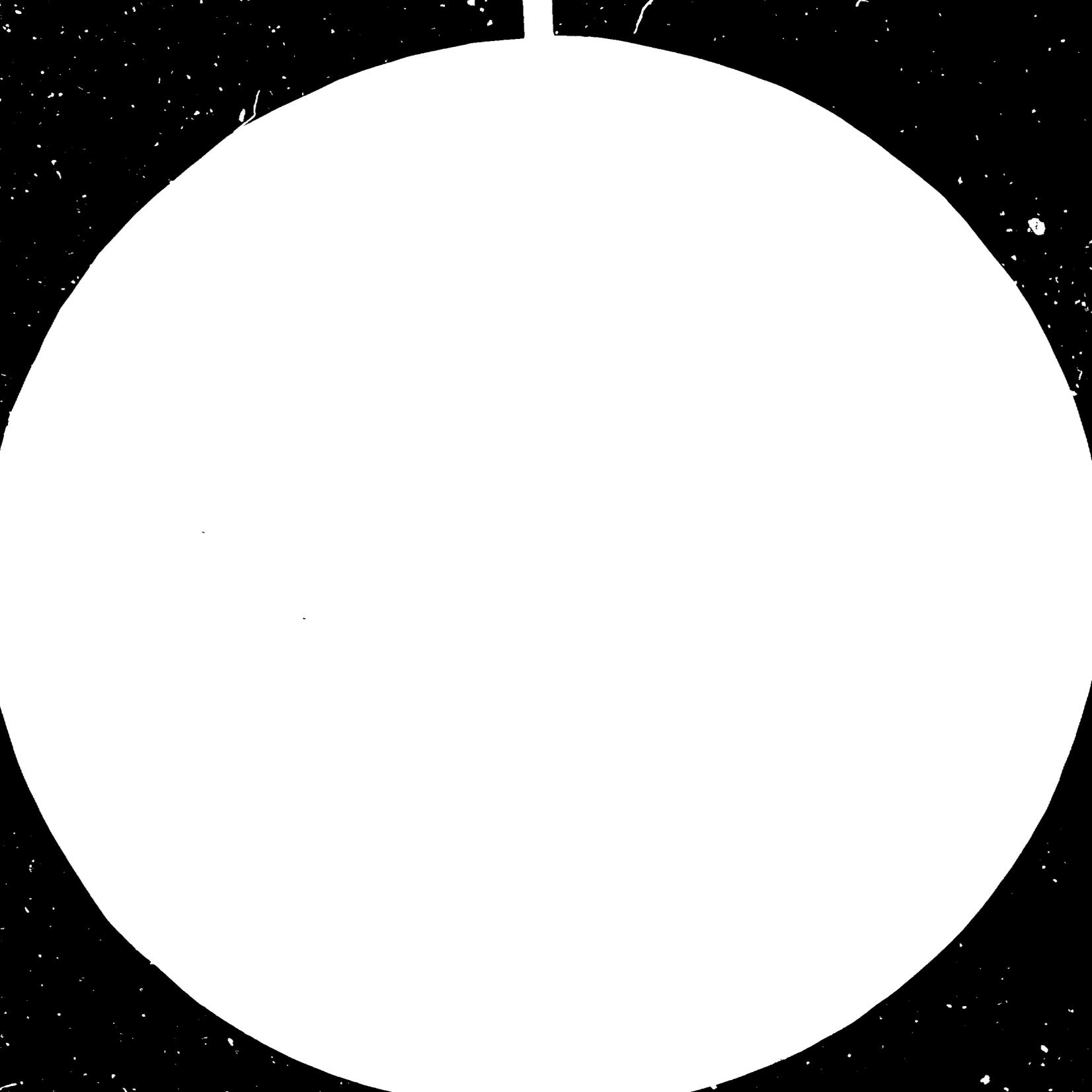
FAIR USE POLICY

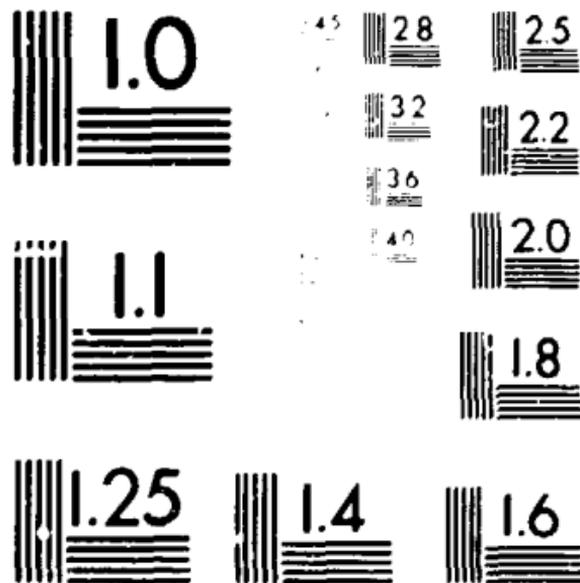
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13874-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.421/5
20 juin 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion de plénipotentiaires sur la création
du Centre international pour le génie génétique
et la biotechnologie

Vienne (Autriche), 3-4 avril 1984

RAPPORT* (Réunion sur la création
du CIGGB).

2439

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

v.84-87686

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	1
A. Election du Bureau	4	1
B. Adoption de l'ordre du jour	5	2
C. Déclaration du Directeur exécutif de l'ONUDI	6	2
D. Rapport du Comité préparatoire	7 - 44	2
E. Signature de l'instrument juridique relatif à l'emplacement du CIGGB	45 - 52	10
F. Adoption du rapport de la Réunion de plénipotentiaires	53 - 56	13
G. Clôture de la Réunion	57 - 59	13
 <u>Annexes</u>		
I. LISTE DES PARTICIPANTS		15
II. LISTE DES DOCUMENTS		25
III. ORDRE DU JOUR		26
IV. PROTOCOLE		27

INTRODUCTION

1. La Réunion de plénipotentiaires sur la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, tenue à Madrid les 12 et 13 septembre 1983, a repris ses travaux au siège de l'ONUDI à Vienne (Autriche) les 3 et 4 avril 1984. Y ont assisté les représentants de 25 pays ainsi que les observateurs de 13 pays et d'une organisation internationale. La liste des participants figure à l'annexe I et la liste des documents à l'annexe II.

2. La reprise de la Réunion s'est faite dans les conditions suivantes. La Réunion de Madrid avait décidé au paragraphe 84 de son rapport (ID/WG.397/9) de différer la décision quant au lieu d'implantation du Centre. Elle a également adopté une résolution sur le Comité préparatoire chargé d'accélérer les travaux préparatoires à la création du Centre (document ID/WG.397/9, annexe I). Au paragraphe C de cette résolution, la Réunion a défini comme suit le mandat du Comité préparatoire.

"Le Comité préparatoire examinera la question de l'implantation du Centre en différents endroits et celle de ses éléments. Pour ce faire, il tiendra compte des délibérations et décisions des réunions de Belgrade et de Madrid. Le Comité consultera en outre tous les intéressés en ce qui concerne tous les aspects de la question du siège du Centre. Il est prié de faire des recommandations au sujet de la création de centres et réseaux affiliés. Il sera installé à l'ONUDI, à Vienne, où le secrétariat lui prêtera son concours, et achèvera ses travaux sur les questions susmentionnées d'ici au 31 janvier 1984. Le rapport du Comité préparatoire sera communiqué par le secrétariat de l'ONUDI à tous les gouvernements intéressés. Le Comité pourra en outre recommander une date et un lieu pour la reprise de la Réunion plénipotentiaire."

En conséquence, le Comité préparatoire s'est réuni les 22-24 novembre 1983, 24-27 janvier 1984 et 2-3 avril 1984. A sa session de janvier, il a également décidé que la Réunion de plénipotentiaires aurait lieu le 3 avril 1984.

3. La Réunion avait donc spécifiquement en vue la prise d'une décision quant au lieu d'implantation du Centre et de toutes autres décisions opportunes à cet égard, sur la base des recommandations du Comité préparatoire.

A. Election du Bureau

4. Etant donné que plusieurs pays dont les représentants avaient été élus membres du Bureau de la réunion de Madrid ne participaient pas à la réunion du 3 avril 1984, de nouveaux membres ont été élus pour pourvoir les sièges devenus ainsi vacants. La composition du Bureau a donc été la suivante :

Président : S.E. M. Roberto de Rosenzweig-Díaz (Mexique)

Vice-Présidents : M. Christo Popov (Bulgarie)

M. Zang Xianwu (Chine)

S.E. M. George Cladakis (Grèce)

S.E. M. Jonathan Kabo Umar (Nigéria)

S.E. M. Adolfo Raúl Taylhardat (Venezuela)

Rapporteur : M. M. Akbar Kherad (Afghanistan).

B. Adoption de l'ordre du jour

5. La Réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe III. Elle était saisie du rapport du Comité préparatoire à la Réunion de plénipotentiaires (ID/WG.421/2) ainsi que des conclusions formulées par le Comité préparatoire le 3 avril 1984 (ID/WG.421/4).

C. Déclaration du Directeur exécutif de l'ONUDI

6. Prenant la parole devant les participants à la Réunion, M. Abd-El Rahman Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, a souligné qu'il importait de faire vite et que la Réunion devait donc sans tarder prendre une décision quant à l'implantation du Centre. Sans cette décision, il serait impossible de mener à bien d'autres activités préparatoires en vue de la création du Centre et celui-ci ne pourrait pas devenir opérationnel. Il a déclaré qu'il fallait accorder la priorité à la création du Centre; les modalités d'implantation et autres arrangements connexes, encore qu'importants à ses yeux, voire essentiels, ne devraient venir qu'en second lieu. La création effective du Centre favoriserait d'autres activités de coopération internationale grâce à la création d'institutions nouvelles s'occupant d'autres technologies de pointe. Si le CIGGB ne commençait pas à fonctionner avant août 1984, il serait difficile, voire illusoire, de rechercher auprès de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI l'appui pour des organismes analogues dans d'autres domaines.

D. Rapport du Comité préparatoire

7. Présentant les résultats que le Comité préparatoire avait obtenus en ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour de la Réunion, S.E. M. Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela, a rendu compte des travaux du Comité préparatoire,

en tant que président de cet organe. Il a appelé l'attention sur la décision que le Comité préparatoire avait prise en janvier 1984 et consignée au paragraphe 27 du document ID/WG.421/2. Il a également mentionné les conclusions (ID/WG.421/4) formulées par le Comité préparatoire à la session tenue les 2 et 3 avril 1983, au cours de laquelle ce dernier s'était employé, mais sans succès, à aller au-devant des vues de quelques pays. Il a également appelé l'attention sur les lettres qui lui avaient été adressées, après la parution du rapport du Comité préparatoire (ID/WG.421/2), par les délégations de l'Egypte, de l'Espagne, du Pakistan, de la Thaïlande et de la Tunisie et a précisé que ces lettres étaient jointes aux conclusions formulées par le Comité préparatoire le 3 avril 1984. Il a également émis l'opinion que tout retard dans l'élaboration d'une décision aurait des effets négatifs sur la réalisation de cette initiative importante de laquelle tous les pays participants attendaient beaucoup.

8. Après avoir entendu la présentation par son Président des résultats du Comité préparatoire, les participants ont procédé à un échange de vues sur la question de l'emplacement du Centre. Ces vues ont été plus ou moins les mêmes que celles qui avaient été émises sur la question à la session que le Comité avait tenue les 2 et 3 avril 1984. Afin de parvenir plus facilement à un consensus, le Président a constitué un groupe officieux de représentants des pays suivants chargés de parvenir à une proposition acceptable pour examen et adoption par la Réunion : Afghanistan (Rapporteur), Argentine, Bulgarie, Chine, Egypte, Grèce, Inde, Italie, Mexique (Président), Nigéria, Pakistan, Thaïlande, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie.

9. Un groupe de travail composé de membres du groupe officieux a aussi examiné diverses variantes de propositions. Aucune ne rencontrant l'agrément des participants, de nouvelles discussions informelles ont eu lieu mais, là non plus, les participants ne sont pas parvenus à un consensus.

10. A la reprise de la séance plénière, le Président a demandé si l'on était parvenu à un consensus au sujet du paragraphe 27. Plusieurs délégations ont alors réitéré leur point de vue.

11. Le représentant du Venezuela a donné lecture d'un télex qui lui avait été adressé en sa qualité de Président du Comité préparatoire par la République populaire du Congo, précisant que la délégation congolaise réitérait son soutien à la décision prise par le Comité préparatoire au sujet du lieu d'emplacement du CIGGB.

12. L'observateur de la Pologne a dit que la création du Centre était jugée très importante et très urgente. Le Gouvernement polonais a résolument appuyé la recommandation du Comité préparatoire tendant à la création d'un centre composé de deux unités spécialisées, à savoir l'une à Trieste (Italie) et l'autre à New Delhi (Inde). Les statuts du Centre étaient actuellement à la signature en Pologne et son pays allait donc devenir membre du CIGGB.

13. L'observateur de l'URSS a expliqué que son gouvernement comprenait parfaitement que les pays en développement souhaitent développer le génie génétique et la biotechnologie et il a appelé l'attention sur l'importance de l'action de l'ONUDI à cet égard. En créant le CIGGB, on contribuerait efficacement à la solution de problèmes qui étaient communs aux pays en développement. Le Gouvernement de l'URSS appuyait la recommandation du Comité préparatoire d'installer une des deux unités spécialisées à New Delhi, en Inde.

14. L'observateur de la Hongrie a fait observer que son pays était de ceux qu'intéressait l'idée d'envoyer des scientifiques et des ingénieurs jeunes et enthousiastes à un centre international pour apprécier si leurs capacités techniques et scientifiques correspondaient aux normes internationales de haut niveau scientifique que l'on trouverait au CIGGB. Il a dit que son gouvernement était prêt à partager avec des pays en développement la responsabilité de la création du Centre et il a fait observer que le fait de jeter un "pont" entre l'Inde et l'Italie était reconnaître la nécessité des transferts de technique.

15. L'observateur de l'Espagne a dit que sa délégation était venue à cette réunion avec l'espoir que l'on parviendrait à un consensus sur le lieu d'installation du Centre. Durant les sessions antérieures du Comité préparatoire, un consensus avait d'ailleurs été en vue à un certain moment mais on avait alors procédé à un scrutin. Sa délégation acceptait que le Centre administratif soit à Trieste, en Italie, et elle reconnaissait la possibilité d'établir une liaison entre ce Centre et d'autres. Il estimait que la proposition soumise par son pays et par d'autres n'entraînerait pas d'augmentation de la charge financière pour les signataires des statuts.

16. Le représentant de la Tunisie a informé les participants qu'au vu du débat, que l'on ne saurait qualifier d'encourageant, et en l'absence de tout consensus, la Tunisie n'était plus disposée à accueillir le Centre et qu'elle retirait l'offre de son gouvernement de verser 27,2 millions de dollars des Etats-Unis. La Tunisie restait cependant ouverte à toute forme de coopération fructueuse qui pourrait être établie dans le domaine du génie génétique et de la

biotechnologie, dans la zone méditerranéenne des régions arabe et africaine. La Tunisie continuerait également de suivre avec grand intérêt les progrès relatifs au Centre en vue de lui affilier plus tard un établissement tunisien. La documentation à ce sujet serait envoyée en temps opportun au secrétariat de l'ONUUDI.

17. Répondant à une question relative aux fonds nécessaires pour un centre comportant deux éléments, le Directeur exécutif de l'ONUUDI a indiqué qu'ils dépendraient des programmes qu'entreprendrait le Centre avec l'approbation du Conseil des gouverneurs. Les participants ont également noté que les fonds disponibles seraient fonction du mode d'application des articles 10 et 11 des statuts du Centre.

18. Le représentant du Venezuela a suggéré que les participants adoptent par consensus la proposition présentée par le Directeur exécutif au sujet du lieu d'installation du CIGGB; cette proposition présentée à la deuxième session du Comité préparatoire est reproduite à l'annexe V du rapport du Comité préparatoire (ID/WG.421/2). S'il n'était pas possible de parvenir à un consensus sur la proposition du Directeur exécutif, les participants devraient mettre cette proposition aux voix.

19. Certaines délégations se sont prononcées en faveur de la suggestion du représentant du Venezuela tandis que plusieurs autres se prononçaient contre. Dans ce second groupe, le représentant de l'Italie a fait savoir que son gouvernement ne pouvait ni s'associer au consensus relatif à la proposition du Directeur exécutif quant au lieu d'installation du Centre, ni prendre part à un vote sur cette proposition. Il a en outre déclaré que son gouvernement continuerait à défendre la recommandation relative au lieu d'installation du Centre qui avait été adoptée par le Comité préparatoire à sa deuxième session.

20. Tenant compte des interventions des participants et considérant que le pays que le Président suggérait de choisir comme pays d'accueil du Centre dans sa proposition n'était plus d'accord, le représentant du Venezuela a déclaré qu'il retirait sa proposition.

21. Considérant qu'il n'y avait pas de consensus sur le lieu d'installation du Centre, le représentant de l'Italie a proposé de mettre aux voix le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire (ID/WG.421/2). Il a déclaré qu'il faisait cette proposition sans enthousiasme, mais par réalisme et pour ménager une dernière solution puisque les nombreux efforts faits pour arriver à un consensus avaient été vains.

22. Le Président a annoncé le début du scrutin. Certaines délégations ont exposé leur position.

23. Le représentant de la Thaïlande a annoncé que sa délégation ne prendrait pas part au vote. Il a dit que la Thaïlande était le seul pays en développement recommandé par le Comité restreint conformément au mandat de la réunion de Belgrade. Sa délégation avait tenu compte des vœux et des offres de tous les pays intéressés et avait fait toute une série de concessions. Mais elle était arrivée au point où elle ne pouvait plus faire de nouvelles concessions et devrait par conséquent reconsidérer son offre. Même si la Thaïlande se retirait complètement du projet de CIGGB, elle resterait prête à coopérer avec tous les pays.

24. Le représentant de l'Iraq a demandé qu'il soit procédé à un vote par appel nominal.

25. Le représentant de l'Indonésie a annoncé que sa délégation n'avait pas participé au vote du Comité préparatoire lors de sa deuxième session. Pour les raisons déjà consignées dans le rapport de la réunion susmentionnée, sa délégation ne pourrait pas participer au scrutin.

26. Le représentant de la Tunisie a dit que sa délégation avait déjà formulé des réserves au sujet de la partie du rapport mise aux voix. Durant la deuxième session du Comité préparatoire, la délégation tunisienne avait quitté la salle pour éviter d'avoir à prendre la responsabilité d'un vote. A son avis, les décisions ne devaient être prises que par consensus. C'est pourquoi elle ne prendrait pas part au scrutin.

27. Le représentant du Venezuela a fait savoir que sa délégation ne participerait pas au vote.

28. Le représentant de la Chine, ayant fait observer qu'il s'agissait d'une réunion de plénipotentiaires, a demandé combien de délégations participantes avaient présenté leurs pouvoirs. Le Président a répondu que 25 pays étaient représentés dans la salle de conférence.

29. Le représentant du Nigéria a mis en garde contre le recours au scrutin à propos de ce débat très sérieux. Il a rappelé qu'au cours de la deuxième session du Comité préparatoire sa délégation s'était abstenue et que, pour les raisons déjà données précédemment, elle n'avait d'autre choix que de s'abstenir maintenant.

30. Il a été procédé à un vote par appel nominal sur le texte suivant du paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire (ID/WG.421/2) :

"Le Comité préparatoire a décidé que le Centre se composerait de deux unités spécialisées. Celles-ci pourraient être situées en Italie, à Trieste, et en Inde, à New Delhi.

Ces unités spécialisées, de haut niveau scientifique, serviraient les intérêts des pays en développement et renforceraient la coopération internationale, conformément aux objectifs du CIGG3 énoncés à l'article 2 des statuts.

Le Comité préparatoire estime que, en définissant les critères à observer pour que puisse être octroyé le statut de centre affilié, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 des statuts, il faudrait prêter une attention particulière aux pays qui ont généreusement offert, dans un esprit de coopération internationale, d'accueillir des unités spécialisées du Centre. Les centres affiliés pourraient participer activement aux activités de formation, de recherche et de développement du CIGGB; ils pourraient établir un réseau intégré de petits groupements scientifiques pour poursuivre l'étude de domaines spécialisés, de même que pour coopérer étroitement entre eux et avec les unités spécialisées du Centre. Tant les centres affiliés que les réseaux intégrés seraient habilités à recevoir des fonds pour les projets en provenance de sources internationales attribués par le Conseil des gouverneurs.

Après une période de trois ans, le Conseil des gouverneurs examinera les activités du Centre et pourra décider d'étendre la composition du Centre en transformant certains des centres affiliés en unités spécialisées, compte tenu des besoins scientifiques et des ressources financières disponibles."

31. Les pays suivants ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Bulgarie, Chili, Cuba, Grèce, Inde, Italie, Mexique, Pérou, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie; l'Egypte, le Pakistan et le Soudan ont voté contre; l'Iraq et le Nigéria se sont abstenus. N'ont pas participé au vote les pays suivants : Chine, Indonésie, Mauritanie, Thaïlande, Tunisie, Venezuela et Zaïre.

32. Certaines délégations ont exposé leur position à l'égard du scrutin.

33. Le représentant de la Mauritanie a dit que sa délégation, considérant combien il importe de créer le Centre et comme le veut la pratique internationale, insistait sur la nécessité de parvenir à un consensus. Puisqu'il n'y avait pas eu de consensus et qu'il n'était pas possible de reporter la réunion, elle n'était pas en mesure de participer au scrutin.

34. Le représentant de l'Egypte a déclaré que le fait de voter contre le paragraphe 27 ne signifiait pas que son pays ait pris position contre l'Inde ou l'Italie. Cependant, sa délégation était opposée à la procédure qui avait été adoptée à la deuxième session du Comité préparatoire et à la Réunion de

plénipotentiaires. Le représentant de l'Egypte a également dit que sa délégation avait tenté de convaincre d'autres participants que les pays qui avaient fait des contributions financières devraient avoir la possibilité d'accueillir un élément du Centre et que la coopération internationale impliquait l'acceptation des offres des différents Etats. Il n'avait pas reçu à cette date d'instructions de son gouvernement touchant le maintien ou le retrait de son offre.

35. Le représentant du Venezuela a expliqué que sa délégation n'avait pas pris part au scrutin par souci de respecter la neutralité du Président du Comité préparatoire et l'intégrité de son rapport.

36. Le représentant de la Chine a dit que le fait que sa délégation n'ait pas participé au scrutin ne signifiait nullement que son pays n'avait pas l'intention de participer activement à cette très importante entreprise internationale. La délégation de la Chine restait partisan d'un consensus mais, malgré les efforts du Président et de nombreuses délégations, la Réunion n'avait malheureusement pu y parvenir. Dans ces conditions, la délégation chinoise ne pouvait participer au scrutin. Elle espérait que les divergences d'opinions, particulièrement entre pays en développement, pourraient être aplanies par la suite et qu'une coopération internationale dans le domaine du génie génétique et de la biotechnologie prendrait effet sans heurt.

37. Le représentant de l'Inde a déclaré que son gouvernement avait offert d'accueillir à New Delhi le CIGGB et que, mue par le même esprit de coopération, la délégation indienne avait essayé de résoudre le problème que posait la diversité des propositions quant aux lieux possibles d'installation du Centre, notamment celle qu'avait recommandé le Comité préparatoire à sa deuxième session. La délégation indienne avait noté avec satisfaction que la recommandation du Comité préparatoire avait eu l'approbation de la Réunion de plénipotentiaires. Le représentant de l'Inde espérait que par la suite de nombreux autres pays participeraient au CIGGB et s'emploieraient à intensifier la coopération pour permettre d'avancer rapidement dans ce très important secteur de la technologie. Le représentant de l'Inde a exprimé sa gratitude au secrétariat de l'ONUDI, et particulièrement au Directeur exécutif qui travaillait depuis plusieurs années à une tâche très difficile, promouvoir la création du Centre.

38. Le représentant du Pakistan a dit combien il se félicitait de l'initiative louable que le Directeur exécutif de l'ONUDI avait prise en lançant le projet de CIGGB. La délégation pakistanaise a fait observer que cette initiative était

l'expression du principe de coopération et de compréhension entre pays en développement dans un esprit de solidarité. Le représentant du Pakistan déplorait qu'à la deuxième session du Comité préparatoire on n'ait pu retrouver l'esprit de consensus qui régnait à la première session. Malgré beaucoup d'efforts des délégations présentes à la Réunion, il n'avait pas été possible d'arriver à un consensus. Sa délégation souhaitait préciser qu'elle n'était pas opposée à l'installation du Centre à New Delhi en Inde ou à Trieste en Italie, car elle avait beaucoup de respect et d'admiration pour ces deux pays. Elle avait voté contre le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire, mais uniquement pour marquer son désaccord sur la façon de décider de l'emplacement du Centre.

39. Le représentant de l'Italie a déclaré que la politique de coopération entre pays développés et pays en développement dans le domaine de la recherche scientifique et de la biotechnologie était un des aspects importants de la politique étrangère de son pays, que le Parlement et l'opinion publique l'appuyaient sans réserve et que le gouvernement avait alloué à cette fin des crédits substantiels. C'était animée par cet esprit que la délégation italienne avait fait sa proposition originale à Madrid. La proposition de créer un Centre composé de deux unités spécialisées, l'une à Trieste en Italie et l'autre à New Delhi en Inde, mettait en relief l'esprit de coopération entre pays développés et pays en développement. L'objectif final était d'aider les pays en développement à mettre à profit ce genre de techniques de pointe. Le représentant de l'Italie a réaffirmé que son gouvernement appuyait les décisions adoptées par la Réunion et il a assuré les pays participants de la volonté de sa délégation de tenir compte des critiques constructives formulées par les pays. Il a également exprimé sa gratitude à tous les pays qui avaient pleinement compris la véritable importance de la recommandation tendant à installer le Centre à Trieste en Italie et à New Delhi en Inde et il les a remerciés d'avoir concouru à la recherche d'une solution satisfaisante pour la plupart des délégations participantes. Il a remercié la Directeur exécutif et l'ONUDI d'avoir pris l'initiative de promouvoir la création du Centre.

40. Le représentant de Trinité-et-Tobago a expliqué qu'il convenait de considérer le vote de sa délégation comme un vote ad referendum.

41. Le représentant de la Yougoslavie a dit que sa délégation avait montré beaucoup de patience pour éviter un vote. Néanmoins, les choses eussent été pires si la Réunion s'était terminée sans qu'une décision soit prise sur ce point important. Il a ajouté que sa délégation pensait qu'il y avait

possibilité pour chacun des pays de participer activement aux activités du Centre. Il a également dit qu'il n'était pas prévu de rejeter les offres d'autres pays disposés à accueillir le Centre et il a instamment prié tous les pays participants de s'employer à rendre le Centre aussi utile que possible pour tous les pays intéressés.

42. Le représentant du Zaïre a déclaré que sa délégation n'avait pas participé au vote parce qu'il n'était pas possible de parvenir à un consensus, mais cela ne signifiait nullement que son pays ne participerait pas aux activités des deux unités spécialisées de New Delhi et de Trieste.

43. L'observateur de l'Espagne a dit que, bien que son pays ait participé à la Réunion en qualité d'observateur, il ne reviendrait pas sur sa signature des statuts. Il a expliqué que, conformément à la position de son gouvernement, sa délégation rejetait le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire tel qu'il avait été mis aux voix. Il a fait savoir aux participants à la Réunion que son gouvernement entendait continuer à collaborer avec les pays en développement dans le domaine de la biotechnologie.

44. La Réunion a pris note du rapport du Comité préparatoire. Le représentant de l'Égypte a cependant réaffirmé les réserves de sa délégation et appelé l'attention sur les réserves de cinq pays qui figurent dans les conclusions du Comité préparatoire adoptées le 3 avril 1984 (ID/WG.421/4).

E. Signature de l'instrument juridique relatif à l'emplacement du CIGGB

45. Les participants ont ensuite envisagé l'incorporation de la décision relative au paragraphe 27, qui venait d'être prise, dans les statuts du CIGGB. Le secrétariat a expliqué qu'après l'envoi de la lettre d'invitation du Directeur exécutif les formalités nécessaires à l'amendement de l'article 1 des statuts du CIGGB ont été étudiées plus avant. Consultée, la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Siège de l'Organisation des Nations Unies, agissant au nom du Secrétaire général en tant que dépositaire des statuts du Centre, a indiqué que la procédure à suivre consistait à adopter une décision quant au siège du Centre et à la notifier au dépositaire, qui compléterait alors le texte original de l'article 1 des statuts et y insérerait une note de bas de page indiquant à quelle date et par quel organe cette décision avait été adoptée. Il existait en effet des précédents de recours à une telle procédure, qui pourraient aisément être invoqués. Aussi n'était-il pas nécessaire en fin de compte de signer un nouvel instrument juridique pour donner effet à la décision adoptée.

46. Les participants ont pris note de la formule proposée par le secrétariat, mais une approche différente, consistant à signer l'instrument juridique relatif à l'emplacement du Centre, a néanmoins été proposée. Il a ainsi été proposé de rédiger un texte de décision qui serait soumis aux participants; s'il fallait alors procéder à un vote, les pouvoirs des participants devraient être examinés par le Bureau.

47. Après une suspension de séance, le Président a fait savoir que le Bureau avait examiné les lettres de créance et les pouvoirs des délégations participant à la Réunion et avait estimé que seules les délégations des pays suivants étaient investies des pleins pouvoirs : Argentine, Bulgarie, Chili, Cuba, Grèce, Inde, Iraq, Italie, Mauritanie, Pérou, Venezuela et Yougoslavie. Le Bureau a également recommandé que les délégations qui n'étaient pas encore en mesure de produire les pleins pouvoirs signent un document certifiant officiellement qu'en vertu des pleins pouvoirs qui devaient leur être conférés sous peu, elles étaient autorisées à adopter une décision relative à l'emplacement du CIGGB et à l'article 1 des statuts. Cette pratique avait été suivie lors de la Réunion de Madrid, où les statuts du CIGGB avaient été signés. Certaines délégations ont émis des réserves au sujet de cette proposition avancée par le Bureau pour permettre aux délégations non encore investies des pleins pouvoirs de signer un document par anticipation. Le secrétariat a fait observer que la procédure en question était une procédure établie et entérinée par le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies.

48. Au cours des débats, le représentant de l'Égypte a demandé si le quorum était atteint et combien de pays étaient habilités à voter sur le projet de décision. A son avis, étant donné que 12 représentants seulement étaient investis des pleins pouvoirs, la décision prise précédemment n'était pas valable. Il a ensuite voulu savoir si le fait que les 12 représentants investis des pleins pouvoirs votent la décision lierait les autres pays signataires des statuts du CIGGB.

49. Le Président a alors expliqué qu'au moment du vote sur le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire, les participants avaient agi en tant que délégués et représentants de leurs pays à la conférence. Ce qui leur était proposé maintenant était entièrement différent puisqu'il s'agissait de la signature d'un instrument juridique. La différence était évidente. Le représentant de la Bulgarie a déclaré que le vote sur le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire était l'expression de la volonté des représentants accrédités auprès de la Réunion qui, pour manifester leur volonté, n'avaient pas

besoin d'être investis des pleins pouvoirs. En revanche, pour pouvoir signer un instrument juridique, les représentants devaient être investis des pleins pouvoirs et seuls ceux qui le seraient pourraient participer au vote. Le représentant de la Mauritanie a fait remarquer que la lettre d'invitation du Directeur exécutif précisait qu'il fallait être investi des pleins pouvoirs pour pouvoir participer à la Réunion. Il a contesté la validité d'un vote sur l'instrument juridique, alors que 12 représentants seulement étaient investis des pleins pouvoirs.

50. Le représentant de l'Inde a attiré l'attention des participants sur la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, qui stipule à la Section 1, article 6 : "Tout Etat a la capacité de conclure des traités" et à l'article 7 : "Une personne est considérée comme représentant un Etat pour l'adoption ou l'authentification du texte d'un traité ou pour exprimer le consentement de l'Etat à être lié par un traité...", puis "En vertu de leurs fonctions et sans avoir à produire de pleins pouvoirs, sont considérés comme représentant leur Etat :

- "a) Les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères, pour tous les actes relatifs à la conclusion d'un traité;
- b) Les chefs de mission diplomatique pour l'adoption du texte d'un traité entre l'Etat accréditant et l'Etat accréditaire;
- c) Les représentants accrédités des Etats à une conférence internationale ou auprès d'une organisation internationale ou d'un de ses organes, pour l'adoption du texte d'un traité dans cette conférence, cette organisation ou cet organe."

Le représentant de l'Egypte a déclaré qu'à son avis, on ne pouvait invoquer, en l'occurrence, cet alinéa c) parce que la réunion était une conférence de plénipotentiaires et non une conférence de l'ONUDI.

51. Le représentant de la Chine a proposé que la Réunion soit saisie du texte de l'instrument juridique, qui serait signé par les délégués habilités à le faire. Cette proposition a été approuvée par les deux délégations. Le Président a alors proposé de rédiger un instrument juridique, en précisant qu'il ne serait pas procédé à un vote et que le document pourrait être signé par les participants investis des pleins pouvoirs. Il en a ainsi été décidé sans qu'aucune objection ne soit soulevée.

52. Le texte d'un protocole a été soumis aux participants (voir annexe IV). Aucune modification n'a été proposée. Il a été dûment signé par les plénipotentiaires des Etats suivants : Argentine, Bulgarie, Chili, Cuba, Grèce, Inde, Italie, Pérou, Venezuela et Yougoslavie.

F. Adoption du rapport de la Réunion de plénipotentiaires

53. Etant donné que le débat s'était prolongé et que les participants disposaient de peu de temps, il n'a pas été possible de préparer le rapport et de l'adopter. En conséquence, il a été décidé que le rapport serait rédigé par le Rapporteur, avec le concours du secrétariat. Le projet de rapport serait envoyé aux missions permanentes des pays ayant participé à la Réunion qui pourraient formuler leurs observations avant sa mise en forme définitive.

54. Le représentant de l'Egypte a demandé à ce que la déclaration suivante figure dans le rapport de la Réunion :

"La délégation égyptienne considère que les décisions de la Conférence ont été prises par suite d'une série d'infractions au règlement intérieur. Douze délégués seulement ont présenté des pleins pouvoirs en bonne et due forme. Un vote sur le paragraphe 27 du rapport du Comité préparatoire a néanmoins eu lieu, auquel ont participé 24 délégués dont 13 ont voté en faveur d'une proposition préconisant l'adoption du paragraphe en question. Le protocole soumis aux participants pour signature est basé sur le vote susmentionné. Selon la délégation égyptienne, aucune décision n'a été officiellement prise par la Conférence en vue d'adopter le protocole, car ni le quorum, ni la majorité requise n'ont été obtenus."

55. Le représentant de l'Inde a fait remarquer que la réserve ci-dessus avait été formulée par une délégation qui n'avait pas elle-même produit de pleins pouvoirs à la Réunion.

56. Sur proposition du Président du Comité préparatoire, il a été décidé que le Comité préparatoire se réunirait à nouveau fin juin ou début juillet 1984. La date exacte serait fixée après consultation entre le Président, les membres du Comité préparatoire et le secrétariat de l'ONUDI.

G. Clôture de la Réunion

57. De nombreuses délégations ont remercié et félicité le Président d'avoir si bien su mener les débats et d'avoir, par ses efforts, contribué au succès de la Réunion. Elles ont également remercié vivement le Directeur exécutif de l'ONUDI et le secrétariat d'avoir pris l'initiative en ce qui concerne la création du CIGGB et de leurs efforts inlassables en faveur de cette entreprise internationale de première importance.

58. Plusieurs délégations ont estimé que la Réunion constituait un événement majeur en matière de coopération internationale et ont émis l'espoir qu'un plus grand nombre de pays signent les statuts et participent aux activités du Centre.

Le CIGGB favorisera le progrès scientifique et développera la coopération internationale. Il serait souhaitable qu'en dehors des deux sièges prévus pour le Centre, de nombreux autres centres affiliés soient créés et que la coopération dans ce domaine important de la technologie puisse être élargie.

59. Le Directeur exécutif a déclaré que la voie conduisant à une meilleure utilisation de la biotechnologie était ouverte. En prenant cette décision historique, les participants ont encouragé le secrétariat de l'ONUDI à prendre des initiatives analogues pour d'autres technologies de pointe. Le Directeur exécutif a qualifié les travaux de la Réunion de victoire dans le domaine de la coopération internationale.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

AFGHANISTAN

Chef de délégation

M. M. Akbar Kherad, Chargé d'Affaires de la Mission permanente de la République démocratique d'Afghanistan auprès de l'office Européen des Nations-Unies, Genève

ALGERIE

Chef de délégation

S.E. M. Abdelaziz Benhassine, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONUDI, Vienne

Membres de délégation

M. Ahmed Oucif, Conseiller, Mission permanente de l'Algérie, Vienne

M. Tayebi Bouchentouf, Professeur à l'Université des Sciences et Technologie

Mr. Ali Chikhi, Professeur à l'Université Houari Boumédiène, Alger

ARGENTINE

Chef de délégation

S.E. Sr. Juan Carlos Beltramino, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente de la Argentina ante la ONUDI, Viena

Membres de délégation

Sr. Luis Alcon Palus, Ministro Plenipotenciario, Misión Permanente de la Argentina ante la ONUDI, Viena

Sr. Ariel Ricardo Mansi, Segundo Secretario, Misión Permanente de Argentina ante la ONUDI, Viena

BULGARIE

Chef de délégation

Mr. Christo Popov, Minister Plenipotentiary, Permanent Representative of Bulgaria to UNIDO, Vienna

Membres de délégation

Mr. Ludmil Nikolov, Deputy Director, Research Centre of Biotechnology

Mr. Jivko Tchoubriev, Adviser to the President of the State Committee on Science and Technical Progress

CHILI

Chef de délégation

S.E. Carlos Derpsch Bartsch, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente de Chile ante la ONUDI, Viena

Membre de délégation

Sr. Juan E. Aguirre Chateau, Consejero, Misión Permanente de Chile ante la ONUDI, Viena

CHINE

Chef de délégation

H.E. Mr. Wang Shu, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of China to Austria, Embassy of China, Vienna

Membres de délégation

Mr. Zhang Xianwu, Permanent Representative of China to UNIDO, Vienna

Mr. Pan Baozheng, Division Head, State Commission of Science and Technology

Mr. Fu Xijie, Adviser to the Permanent Representative to UNIDO, Vienna

CUBA

Chef de délégation

S.E. Sr. Gustavo Mazorra Hernández, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente de Cuba ante la ONUDI, Viena

Membres de délégation

Sr. Pedro A. Lopez Saura, Sub-Director, Centro de Investigaciones Biológicas

Sr. Octavio Castilla, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente de Cuba ante la ONUDI, Viena

EGYPTE

Chef de délégation

H.E. Mr. Ibrahim Gamil Badran, President, Academy of Scientific Research and Technology

Membres de délégation

H.E. Mr. Mohamed El-Taher Shash, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Egypt to UNIDO, Vienna

Mr. Moustafa Elgabaly, Chairman, Council for Food and Agricultural Research, Academy of Scientific Research and Technology

Mr. Essam El-Din Hawas, Minister Plenipotentiary, Embassy of Egypt, Vienna

Membres de délégation

Mr. Mohab Mokbel, Minister Plenipotentiary, Embassy of Egypt, Vienna

Mr. Soliman Elgohary, Minister Plenipotentiary, Embassy of Egypt, Vienna

Mr. Magued Fouad, First Secretary, Embassy of Egypt, Vienna

GRECE

Chef de délégation

H.E. Mr. George Cladakis, Ambassador of Greece, Permanent Representative of Greece to UNIDO, Vienna

Membres de délégation

Mr. Eleuthère Douvos, Second Secretary, Alternate Permanent Representative of Greece to UNIDO, Vienna

Mr. George Tzotzos, Scientific Adviser, Ministry of Research and Technology

INDE

Chef de délégation

Mr. S. Varadarajan, Secretary, Department of Science and Technology, Government of India

Membres de délégation

H.E. Mr. S.K. Singh, Ambassador of India to Austria, Permanent Representative of India to the United Nations Organizations, Vienna

Mr. S. Ramachandran, Adviser, Department of Science and Technology, Government of India

Mr. Dilip Lahiri, Director, Ministry of External Affairs, Government of India

Mr. Tuhin Verma, Counsellor, Alternate Permanent Representative of India to UNIDO, Vienna

Mr. D.K. Jain, First Secretary, Alternate Permanent Representative of India to UNIDO, Vienna

INDONESIE

Chef de délégation

H.E. Mrs. Artati Sudirdjo, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of the Republic of Indonesia to the United Nations, Vienna

Membres de délégation

Mr. Is Isnaedi, Counsellor, Permanent Mission of the Republic of Indonesia to the United Nations, Vienna

Mr. Enny Soeprapto, Counsellor, Permanent Mission of the Republic of Indonesia, Vienna

IRAQ

Chef de délégation

H.E. Mr. Hisham Ibrahim Al-Shawi, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Iraq to UNIDO, Vienna

ITALIE

Chef de délégation

H.E. Mr. Luigi Granelli, Minister for Scientific Research

Membres de délégation

H.E. Mr. Girolamo Nisio, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Italy to UNIDO, Vienna

Mr. Alessandro Cortese de Bosis, Minister Plenipotentiary, Director General of Cultural Relations, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Carlo Calia, Counsellor, Department of Development Co-operation, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Lorenzo Mott, Counsellor, Head of Desk of Scientific Co-operation, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Guglielmo Castro, Scientific Consultant, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Italo Rocca, Secretary General of the Ministry of Foreign Affairs

Mr. Arturo Falaschi, Director of the Institute for Biochemical and Evolutionary Genetics, Pavia

Mr. Silvano Maizzan, Adviser, "Area Research" Society, Trieste

Mr. Paolo Fusaroli, Chancellor of the University of Trieste

Mr. Darno Clarici, President of the Province of Trieste

Mr. Dario Rinaldi, Member of the regional government of Friuli-Venezia Giulia for Financial Affairs

Mr. Paolo Budinich, Deputy Director, International Centre for Theoretical Physics

Membres de délégation

Mr. Domenico Romeo, Adviser to the "Area Research" Society
Mr. Ramiro Ruggiero, Minister-Counsellor, Embassy of Italy, Vienna
Mr. Manfredo Incisa die Camerana, First Counsellor, Embassy of Italy, Vienna
Mr. Michelangelo Pipan, Second Secretary, Embassy of Italy, Vienna
Ms. Maria Angela Zaspia, Secretary of the Delegation

MAURITANIE

Chef de délégation

S.E. M. Nalla Oumar Kane, Ambassadeur de Mauritanie, Bonn, République Fédérale d'Allemagne

MEXIQUE

Chef de délégation

S.E. Sr. Roberto de Rosenzweig-Díaz, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente de México ante la ONUDI, Viena

Membres de délégation

Sr. Leandro Arellano-Resendiz, Secretario, Representante Permanente Alterno de México ante la ONUDI, Viena

Sr. Virgilio S. Blanco, Consejero Agrícola, FAO, Roma

NIGERIA

Chef de délégation

H.E. Mr. Jonathan Kabo Umar, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Nigeria to UNIDO, Vienna

Membres de délégation

Mr. Olu Ogunye, Director, Medical and Natural Sciences Department, Federal Ministry of Education, Science and Technology, Lagos

Mr. S.A. Owoeye, Counsellor, Permanent Mission of Nigeria to UNIDO, Vienna

Mr. A.S. Ojerinola, First Secretary, Permanent Mission of Nigeria to UNIDO, Vienna

PAKISTAN

Chef de délégation

H.E. Mr. Mohammad Afzal, Federal Minister for Education, Government of Pakistan, Islamabad

Membres de délégation

H.E. Mr. Syed Ahmad Pasha, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Pakistan to UNIDO, Vienna, Alternate Head of Delegation

Mr. Sheikh Riazuddin, Principal Scientific Officer, Nuclear Institute of Agriculture and Biology, Faisalabad

Mr. Shamim A. Chaudhri, Attaché (Atomic Energy Affairs), Embassy of Pakistan, Vienna

PEROU

Chef de délégation

Sr. Alvaro Salcedo Rubio, Ministro, Representante Permanente Alterno a cargo de la Misión Permanente del Perú ante la ONUDI, Viena

Membres de délégation

Sr. Luis Felipe Gálvez, Ministro-Consejero, Representante Permanente Alterno del Perú ante la ONUDI, Viena

Sr. Enrique Balaunde, Segundo Secretario, Representante Permanente Alterno del Perú ante la ONUDI, Viena

SOUDAN .

Chef de délégation

Mr. Mzhmoud Yahya Abd El Galil, Second Secretary, Permanent Mission of Sudan to the United Nations, Geneva

THAÏLANDE

Chef de délégation

Mr. Pornchai Matangkasombut, Professor, Director, Biotechnology Programme, Faculty of Science, Mahidol University, Bangkok

Membres de délégation

Mr. Songkram Thamagasorn, Industrial Attaché, Permanent Mission of Thailand to UNIDO, Vienna

Ms. Sirilak Srisukho, Second Secretary, Permanent Mission of Thailand to UNIDO, Vienna

Mr. Nat Chulkaratana, Second Secretary (Industrial), Permanent Mission of Thailand to UNIDO, Vienna

TRINITE-ET-TOBAGO

Chef de délégation

Mr. Harold H. Robertson, First Secretary, Permanent Mission of Trinidad and Tobago, Geneva

TUNISIE

Chef de délégation

S.E. M. Ahmed Ghezal, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONUDI, Vienne

Membres de délégation

M. Mohamed Hédi Ben Redjeb, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint de la Tunisie auprès de l'ONUDI

VENEZUELA

Chef de délégation

S.E. Sr. Adolfo Raúl Taylhardat, Embajador de Venezuela en Austria, Representante Permanente ante las Naciones Unidas, Viena

Membre de délégation

Sra. Delma Miralles, Primer Secretario y Asesor del Representante Permanente de Venezuela ante las Naciones Unidas, Viena

YUGOSLAVIE

Chef de délégation

Mr. Miljenko Zrelec, Director, Federal Administration for International Scientific, Educational, Cultural and Technical Co-operation, Belgrade

Membres de délégation

Mr. Stanko Nick, Alternate Permanent Representative of Yugoslavia to the International Organizations in Vienna

Mr. Vladimir Glišin, Professor of Embryology, University of Belgrade

ZAIRE

Chef de délégation

S.E. M. Bintou'a-Tshiabola, Ambassadeur, Représentant permanent du Zaïre auprès de l'ONUDI, Vienne

Membre de délégation

M. Mutombo Tshiramowe, Premier Conseiller, Mission permanente du Zaïre auprès de l'ONUDI, Vienne

OBSERVATEURS

ARABIE SAOUDITE

Mr. Abdulla Al-Sheikh, Third Secretary, Permanent Mission of Saudi Arabia, Vienna

AUTRICHE

Mr. Harald Miltner, Adviser to the Permanent Representative of Austria to the United Nations, Vienna

BRESIL

Sr. José Eduardo M. Felicio, Primer Secretario, Misión Permanente de Brazil ante la ONUDI, Viena

COREE, REP. DE

Mr. Chang-Beom Cho, Counsellor, Embassy of the Republic of Korea, Vienna

ESPAGNE

S.E. Don Enrique Suárez de Puga y Villegas, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente de España ante la ONUDI, Viena

Sr. Emilio-Manuel Lopez-Menchero y Ordoñez, Consejero Industrial, Misión Permanente de España ante la ONUDI, Viena

GUATEMALA

Sr. Jorge F. González Morales, Encargado de Negocios y Representante Permanente de Guatemala ante la ONUDI, Viena

Sr. Arturo E. Cairo, Alternate Permanent Representative of Guatemala to UNIDO, Vienna

HONGRIE

Mr. Peter Biacs, General Director, Food Research Institute, Budapest

POLOGNE

Mr. Piotr Wegleński, Professor, Head of Biology Department, University of Warsaw

PORTUGAL

Mr. António Montenegro, Alternate Permanent Representative, Permanent Mission of Portugal, Vienna

SUEDE

Mr. Hans Linton, Minister, Royal Swedish Embassy, Vienna

SUISSE

M. Grégoire de Kalbermatten, Secrétaire d'ambassade, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU, Vienne

URSS

Mr. V.B. Tsyrulev, First Secretary, Permanent Mission of the USSR to the International Organizations, Vienna

Mr. O.N. Sidorenko, First Secretary, Permanent Mission of the USSR to the International Organizations, Vienna

URUGUAY

H.E. Sr. Hector Di Biase, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente del Uruguay ante la ONU, Viena

INSTITUTION SPECIALISEE

Agence internationale de l'énergie atomique

Mr. B. Sigurbjörnsson, Director, Joint FAO/IAEA Division of Isotope and Radiation Applications of Atomic Energy for Food and Agriculture Development, IAEA, Vienna

SECRETARIAT DE L'ONUDI

Dr Abd-El Rahman Khane
Directeur exécutif

M. Gangadhar S. Goury
Directeur
Division des études industrielles

M. Krishnaswamy Venkataraman
Conseiller technique spécial
Programme de technologie de l'ONUDI

M. Wafa Kamel
Spécialiste du développement industriel hors classe
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. Rolf Kloepzig
Spécialiste du développement industriel hors classe
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. P. Neumann
Chef
Groupe de liaison juridique

M. Raymond Zilinskas
Spécialiste du développement industriel
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. José Costa-Lafarga
Spécialiste du développement industriel (adjoint de première classe)
Service de la mise au point et du transfert des techniques

Mme Eileen Reilly
Editeur adjoint
Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. Robert Cox
Spécialiste de l'information

Mme Monika Riedmann in Wachermayr
Assistante de conférence
Service des conférences

Mme Heidi Neureiter
Assistante de conférence
Service des conférences

Mme Edith Kathan
Secrétaire bilingue
Service de la mise au point et du transfert des techniques

Mme Maria Machege
Secrétaire
Division des études industrielles

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

		<u>Langue</u>
	Aide-mémoire	A, E, F,
ID/WG.421/1	Ordre du jour provisoire	A, E, F
ID/WG.421/2	Rapport du Comité préparatoire à la Réunion de plénipotentiaires	A, E, F
ID/WG.421/3	Liste des documents Liste des documents de référence Liste provisoire des participants	A, E, F
ID/WG.421/4	Conclusions adoptées par le Comité prépa- ratoire à la session tenue le 3 avril 1984	A, E, F
ID/WG.421/5	Rapport de la Réunion de plénipotentiaires sur la création d'un centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	
ID/WG.397/9	Rapport de la Réunion plénipotentiaire au niveau ministériel sur la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	A, E, F

Annexe III

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Election de nouveaux membres aux postes vacants du Bureau de la Réunion de plénipotentiaires tenue à Madrid
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire
4. Rapport du Comité préparatoire
5. Signature de l'instrument juridique relatif à l'emplacement du CIGGB
6. Autres questions
7. Adoption du rapport de la Réunion de plénipotentiaires
8. Clôture de la réunion

Annexe IV

PROTOCOLE

de la reprise de la Réunion de plénipotentiaires sur la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, tenue à Vienne les 3 et 4 avril 1984.

Le siège du Centre au sens du paragraphe 2 de l'Article premier des Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie sera à Trieste (Italie) et à New Delhi (Inde).

Le présent protocole sera ouvert à la signature à Vienne du 4 au 12 avril 1984 et ensuite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, jusqu'à la date d'entrée en vigueur des Statuts conformément à l'Article 21 desdits Statuts.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires soussignés ont signé le présent Protocole au nom de leurs gouvernements respectifs.

Fait à Vienne ce quatrième jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt quatre en un unique exemplaire original.

